

SPAF LILLE

P.V. : 2010/ [REDACTED]

PROCES VERBAL

A13
nin.

L'an deux mille dix,
le vingt huit septembre à dix heures

Nous, [REDACTED]
[REDACTED]
en fonction à l'UNITE JUDICIAIRE du SPAF

AFFAIRE :

Contre/

Nte :

OBJET :

Restitution de documents

Officier de Police Judiciaire en résidence SPAF LILLE
---Etant au service, - - -
---Poursuivant l'enquête dans les mêmes formes de droits, - - -
---Assisté du B/M [REDACTED] du service, - - -
---En présence et par le truchement de Mr [REDACTED],
interprete en langue [REDACTED], requis et serment préalablement
prêté, - - -
---Constatons que se présentent au service les personnes ci-
après nommées: - - -
■ [REDACTED], de nationalité [REDACTED] SANS DOMICILE FIXE -----
■ [REDACTED], de
nationalité [REDACTED] SANS DOMICILE FIXE -----
de nationalité [REDACTED] SANS DOMICILE FIXE -----
---Lesquelles, faisant l'objet d'une obligation à quitter le
territoire Français émise par la Préfecture du Nord à LILLE en
date du 26/08/2010 et notifiée le même jour, nous informent
vouloir quitter le territoire Français ce jour par le Poste
Frontiere de CAMPHIN EN PEVELE afin de regagner l [REDACTED]
[REDACTED] - - -
---Leurs passeports ou cartes Nationales d'Identité étant
retenus au Service de la Police aux Frontieres de Lille
conformément à l'article L611-2 du CESEDA.-
---Vu ce qui precede, - - -
---Disons nous transporter au Poste Frontiere de CAMPHIN EN
PEVELE, - - -
---Où étant à 10H30, - - -
---Restituons aux intéressés les passeports et cartes
nationales d'identité respectifs afin que ceux-ci
puissent regagner leur pays d'origine. - - -
---Les intéressés nous remettent le récépissé valant
justification de l'identité qui leur avait été délivré par nos
services et signent avec nous le présent valant justificatif
de la restitution de leurs documents administratifs. - - -
---Dont acte. - - -

L'ASSISTANT

L'INTERPRETE

L'O.P.J

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]